

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2023.022

L'an deux mil vingt trois, le douze avril à 18 heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Socio-
culturel, Salle de réunion, sous la présidence de M. Christian DELESGUES,
Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice : 14
Présents : 13
Procurations : 1
Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2023

Étaient présents : CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline, NOËL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine, THOMAS Corinne, TOUZERY Jean-Pierre.

Absent avec procuration :

M. Christian CARRÉ a donné procuration à Mme Bénédicte PRON.

Objet :

Répartition des
subventions versées
aux organismes
privés 2023

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. Jean-Pierre TOUZERY

Monsieur JALBY Jean-Paul présente la répartition des subventions aux organismes privés proposée pour 2023.

Amicale des donneurs de sang	300 €
Association Sportive Scolaire École Primaire.....	1 200 €
Bibliothèque municipale M. Genevoix.....	2 400 €
Comité des Fêtes de Saint-Satur	5 000 €
Coopérative École Maternelle	250 €
Coopérative Ecole Maternelle (arbre de Noel).....	250 €
Délégués Départementaux de l'Education Nationale	50 €
Rugby Sancerrois	3 000 €
Sancerre Running	300 €
Société de chasse « Coq du roc »	200 €
Société Sportive 4 S	1 000 €
Tennis-Club Sancerre-Saint-Satur.....	1 500 €
Association Saint-Roch.....	1 000 €
Association Les Biquins.....	150 €
Judo Club	100 €
Sancerre Badminton.....	100 €
Amag'Art.....	2000 €
Syndicat Viticole de Saint-Satur.....	812 €
Mouvement vie libre	100 €

Secours Catholique de Saint-Satur	50 €
Association Sancerroise d'Astronomie	200 €
Facilavie	900 €
ADMR.....	900 €
La Sabotée Sancerroise	350 €
FSE du Collège Francine LECA (100 € + 50 € pour un élève)	150 €
Les Mills (bal Manouche).....	100 €
<u>Total subventions attribuées.....</u>	22 362 €

L'enveloppe globale du compte 65748 est de 35 000 €.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la répartition des subventions accordées au titre de l'article 65748 ci-dessus présentée.

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 13 avril 2023

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, Jean-Pierre TOUZERY



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 14 avril 2023